

# Bruxelles va abandonner le gaz d'ici 2035, "mais il y a peu d'alternatives".

Traduction libre avec DeepL.com de l'article de Bruzz

<https://www.bruzz.be/milieu/brussel-moet-van-het-gas-tegen-2035-maar-er-zijn-weinig-alternatieven-2022-04-29>

BRUZZ - EVA CHRISTIAENS - 29/04/22

*Plus de primes pour les chaudières à condensation au gaz et plus de chaudières au gaz ou au fioul dans les foyers à partir de 2035. Avec ce plan, Bruxelles veut réduire plus rapidement les émissions de carbone des bâtiments. Les experts en énergie sont divisés. "Bruxelles a historiquement développé un réseau de gaz efficace. Il y a un manque d'alternatives".*

Jeudi, le gouvernement bruxellois a joué à fond la carte du climat en présentant ses priorités politiques pour les deux prochaines années. Il s'agit notamment d'une rénovation complète du parc immobilier, qui avait déjà été annoncée, avec les primes correspondantes.

À partir de janvier 2023, les primes à l'énergie pour les chaudières gaz à condensation disparaîtront. Elles sont plus efficaces sur le plan énergétique que les chaudières à gaz ordinaires, mais continuent de fonctionner avec des combustibles fossiles. "Ce n'est pas parce que la prime est supprimée qu'une telle chaudière gaz à condensation ne peut plus être installée. Il s'agit de concentrer notre soutien financier sur les solutions de chauffage à faible émission de carbone, qui sont encore trop chères aujourd'hui", déclare le porte-parole Simon Vandamme du ministre de l'énergie Alain Maron (Ecolo). "En Flandre et en Wallonie, c'est déjà le cas". Les primes pour les pompes à chaleur, les panneaux solaires et l'isolation seront maintenues.

À partir de 2025, ces solutions neutres en CO2 deviendront obligatoires pour les nouvelles constructions et les rénovations importantes. En 2030, Bruxelles souhaite que tous les bâtiments publics soient chauffés sans combustibles fossiles et, d'ici 2035, tous les autres logements devraient suivre.

## Différence de prix

"En soi, ce n'est pas une mauvaise mesure, mais dans la pratique, ce sera difficile", craint Christoph Leroy, directeur de l'entreprise de chauffage Viessmann. "Dans les bâtiments mal isolés, une pompe à chaleur est généralement moins efficace. Et les personnes qui ont acheté une chaudière à condensation ces dernières années ont fait un investissement pour les 25 prochaines années. Ils peuvent se sentir floués s'ils doivent la remplacer par une pompe à chaleur assez rapidement."

Leroy pense que les primes d'énergie pour les pompes à chaleur ne sont pas suffisantes. "La différence de prix entre une chaudière à gaz et une pompe à chaleur est si élevée que les Bruxellois les moins aisés sont encore moins susceptibles de remplacer leur ancien système de chauffage inefficace. On obtient alors le contraire de ce que l'on veut", dit Leroy.

## Isoler

Du point de vue de la durabilité, il y a plus de compréhension. "Aujourd'hui, vous accordez toujours une prime aux chaudières à condensation, ce qui n'est pas souhaitable, car ces chaudières fonctionneront encore pendant au moins quinze ans", déclare Jo Neyens de l'ODE, l'organisation sectorielle pour l'énergie durable en Flandre. "Si vous supprimez ces primes, vous devez prévoir une mesure transitoire. Vous devez guider et décharger les gens."

Il évoque, par exemple, une formule de leasing pour des chaudières plus efficaces, plutôt qu'un achat complet. "Ou bien vous pouvez isoler des maisons grâce à un financement par des tiers", dit-il. Dans ce cas, la facture énergétique d'une personne reste inchangée, alors que le coût réel de l'énergie diminue. La différence sur la facture peut alors être utilisée pour payer les travaux d'isolation en plusieurs parties, sans que l'utilisateur le ressente immédiatement. "Bruxelles n'a pas à réinventer l'eau chaude", déclare M. Neyens.

Pour l'instant, le plan d'isolation et de rénovation Renolution à Bruxelles ne fonctionne pas encore avec un tel financement. L'initiative de la rénovation revient principalement aux résidents individuels. L'obligation de rénovation doit encore être inscrite dans la législation. L'échéance de 2035 est-elle encore réalisable ? "Oui, ce sera un défi", déclare le professeur de mécanique et de thermodynamique Julien Blondeau (VUB).

## Réseaux de chaleur

Blondeau a été chargé par la Région de Bruxelles-Capitale d'étudier les possibilités des réseaux de chaleur collectifs. Dans le parc immobilier bruxellois qui compte beaucoup d'appartements et de maisons anciennes, cela pourrait être un complément utile aux pompes à chaleur individuelles.

"Nous supposons qu'avec la chaleur résiduelle de l'incinérateur de Neder-over-Heembeek, on peut chauffer jusqu'à un tiers des maisons du quartier Nord", explique M. Blondeau. Aujourd'hui, ce générateur chauffe déjà le centre commercial Dockx et le Palais royal de Laeken, mais il reste encore de l'énergie. "Comme il s'agit d'une chaleur à haute température, elle convient également au chauffage des maisons plus anciennes et moins isolées. Dans le sud du quartier nord, avec davantage de nouveaux bâtiments, les pompes à chaleur à basse température peuvent fonctionner."